

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**CONCOURS D'ACCES AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE –
SPECIALITE BÂTIMENT GENIE CIVIL - SESSION 2024**

**REUNION D'ADMISSIBILITÉ
DU 24 JUIN 2024**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU JURY

Le 24 Juin 2024 à 11 heures 30, les membres du jury du concours de technicien principal de 2^{ème} classe, se sont réunis au Centre de gestion de Vaucluse, sous la présidence de Monsieur Didier PERELLO, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84.

Etaient convoqués et présents :

- M. PERELLO Didier, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury,
- Mme CHABAUD-GEVA Laurence, Maire de Saumane, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,
- Mme MOLINO BONIFAY Agnès, représentante du CNFPT,
- M. IACONA Eddy, Directeur Général des Services Techniques, Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,
- Mme BONGIORNO Stéphanie, Ingénieur territorial, Chargée de projet connaissance du territoire, Région Sud,
- M. VIGOUROUX Nicolas, représentant du personnel CAP B.

DONNÉES CHIFFRÉES

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents
Concours externe	8	53	39
Concours interne	3	34	22
Troisième concours	2	5	3
TOTAL	13	92	64

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

En application du décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux :

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission. »

Chaque correcteur a adressé aux membres du jury les notes provisoires qu'il propose d'attribuer à chaque copie ainsi que les fiches individuelles de notation.

an. EI SB DP

Compte tenu de ces éléments, au regard des notes provisoires proposées aux épreuves écrites d'admissibilité, le jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la péréquation de ces notes du fait de l'harmonisation constatée entre les notations provisoires proposées par les différents binômes de correcteurs. De ce fait, le jury entérine les propositions de notes faites par les correcteurs.

Sur les 64 candidats présents, 18 ont obtenu une note inférieure à 5/20 et ont donc été éliminés : 7 au concours externe, 9 au concours interne et 2 au 3^{ème} concours.

LES SEUILS D'ADMISSIBILITÉ

Après délibération, le jury a décidé d'appliquer les seuils d'admissibilité suivants :

- Concours externe : 9/20
- Concours interne : 9/20
- 3^{ème} concours : 8,5/20

L'ÉPREUVE ORALE

Les épreuves orales d'admission du concours se dérouleront les 10 et 11 septembre 2024 dans les locaux du Centre de Gestion de Vaucluse.

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

Le jury a arrêté, ci-après par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission :

Concours INTERNE (5 candidats)

Nom	Prénom
ALEXANDRE	Coraline
BENCIVENNI	Stéphane Charles
BERNARD	Nathalie
LEROUX	Julie
RESPAUD	Kevin

TROISIEME concours (1 candidat)

Nom	Prénom
DE NITTO	David

SB ET DP AN.

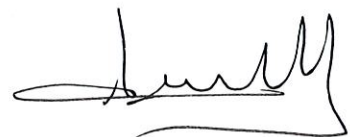
Concours EXTERNE (16 candidats)

Nom	Prénom
AUBERT	Bastien
CHAVANT	Anthony Romain
CHERON	Anne-Lise
DENARNAUD	Solenn Marie Reine
ESTANGUET	Clément Rémi
FIDALGO	Pierre
GAYRARD	Rémi
MASTORO	Patrick
SALINI	Emilie
SASSO	Anthony
SUCHEL	Stéphanie
TEBANI	Pierrick
TERRIER	Michael
THEROND	Steffie
TROISI	Patrick
VIGUIER	Dominique

Fait à Avignon, le 24 Juin 2024

Les membres du Jury,

Le Président du Jury,



AN. SB DP

